



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

NOTE DE COUVERTURE

Depuis bientôt deux ans, le Ministère a entamé une profonde transformation visant à adapter les capacités opérationnelles des armées aux exigences des conflits, conformément aux conclusions du Livre blanc, et à moderniser son administration, notamment en réduisant son coût global de soutien et de fonctionnement.

La base de défense (BdD) est l'un des moyens de la réforme. Si la mise en place des BdD est aujourd'hui le projet le plus connu, elle ne constitue qu'une partie d'un changement plus global dont l'objectif est de réduire les coûts de fonctionnement pour réinvestir les économies dégagées au profit de notre capacité opérationnelle en renouvelant les équipements et en améliorant la condition du personnel de la Défense.

La BdD, c'est aussi le lieu d'application d'autres volets de la réforme. La BdD permet de leur donner une cohérence au plan local (exemples : restructuration de la fonction achats/finances, convergence des systèmes d'information et de communication, RH, création des centres médicaux des armées, réorganisation de la fonction infrastructure).



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

SOMMAIRE

La nouvelle cartographie des bases de défense (BdD)

I Les évolutions des principales fonctions du soutien

- La fonction RH et les BdD
- BdD et Service du commissariat des armées : quel rôle en matière de soutien de l'homme ?
- La fonction Alimentation
- La fonction Habillement
- La modernisation des achats et des finances
- La fonction Infrastructure
- La fonction Logement
- La fonction SIC
- L'évolution du soutien médical

II La BdD, creuset de la réforme

- Les principes d'organisation de la BdD
- BdD : la garantie d'un soutien efficient
- Les portails informatiques des BdD
- La mise en œuvre de la transformation : la Task-force

III Calendrier et modalités de déploiement des BdD

IV Foire aux questions



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES BASES DE DEFENSE



LA NOUVELLE CARTOGRAPHIE DES BdD

▪ Le constat initial

En juillet 2008, le ministre avait annoncé la constitution "d'environ 90 bases de défense à l'horizon 2014". Cette annonce reposait sur une étude initiale tendant à créer 78 bases en métropole et 12 outre-mer ou à l'étranger.

Leur déploiement était envisagé de façon progressive à partir de 2011 jusqu'en 2014 au rythme de 20 bases par an.

▪ Le retour d'expérience des expérimentations

Les expérimentations conduites dans 10 bases de défense en métropole et 1 outre-mer au cours de l'année 2009 et la poursuite des études ont conduit à revoir ce schéma initial sur la base de 4 constats principaux :

- les premiers retours de l'expérimentation ont confirmé la pertinence du modèle,
- pour optimiser les mutualisations et améliorer l'efficacité du soutien, les BdD de 3 000 personnes ou plus donnent les meilleurs résultats. Chaque fois que cela était possible et opportun, **les bases de défense** ont donc été densifiées pour atteindre ou dépasser cette taille critique,
- pour délimiter le périmètre géographique des BdD, il est plus pertinent de raisonner en termes de temps de déplacement (1 heure à 1 heure 30) que de distance kilométrique (30 km),
- les bons résultats de l'expérimentation ont permis d'envisager une accélération du déploiement des bases de défense ce qui permet de limiter la durée de la cohabitation de la nouvelle organisation avec l'ancienne et, par voie de conséquence, de faciliter la transition.

▪ Le schéma définitif

Le passage à 51 BdD est sans impact sur les restructurations prévues : il n'entraîne aucune fermeture de site supplémentaire et l'objectif global du ministère en matière de réduction d'effectifs reste inchangé.

L'essentiel

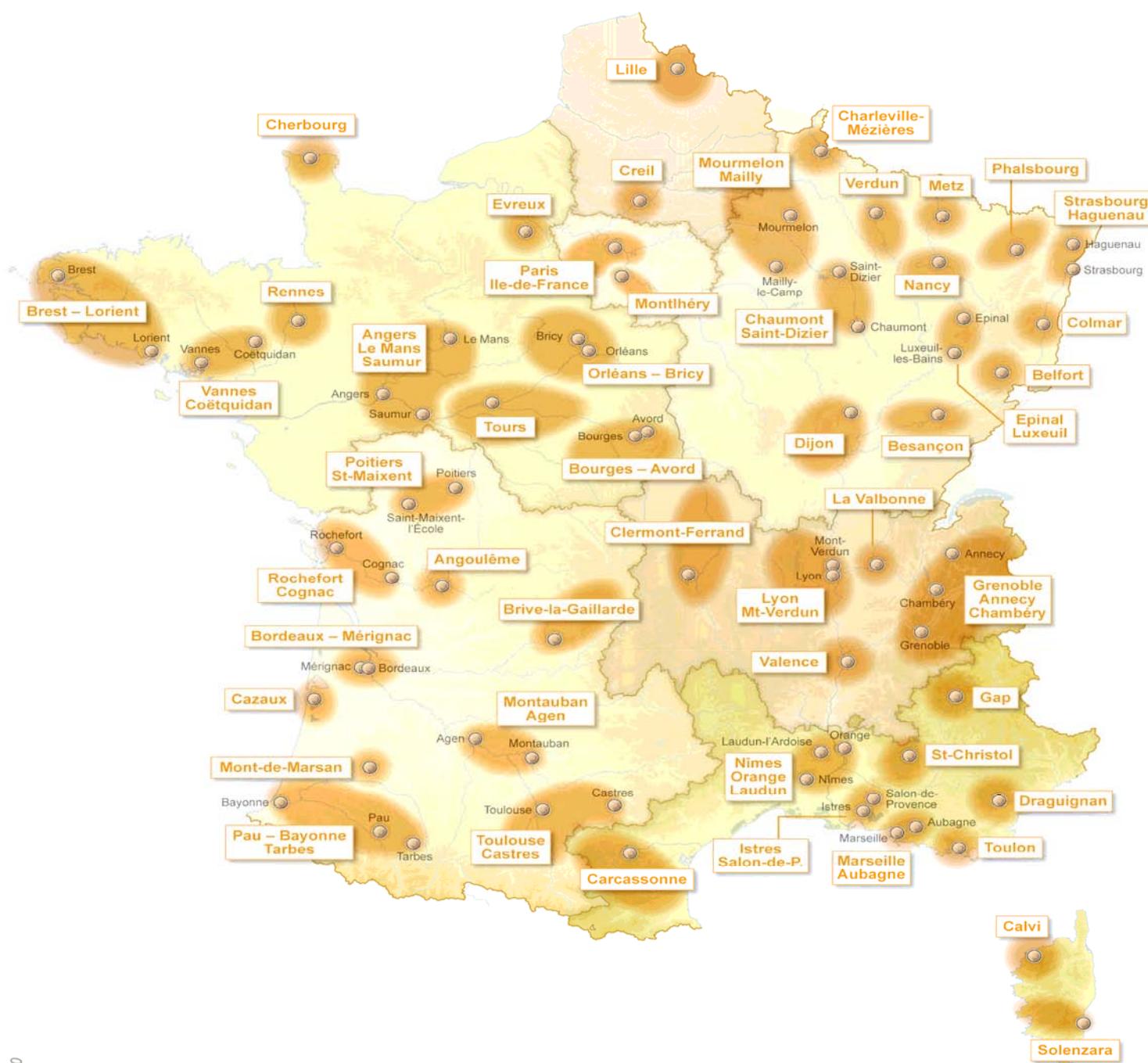
Il est apparu que pour remplir leur mission avec la meilleure efficacité les bases de défense gagnaient à être étendues. D'où des BdD plus volumineuses et donc moins nombreuses.

Leur nombre final a diminué mais sans effet sur la cible de réduction des effectifs.



Bases de défense

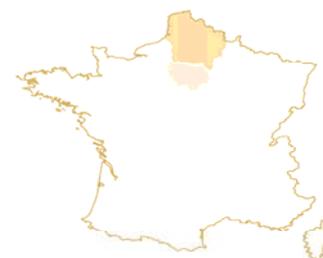
● Empreinte des bases de défense





Bases de défense

Les principaux sites des zones de défense
Ile-de-France et Nord

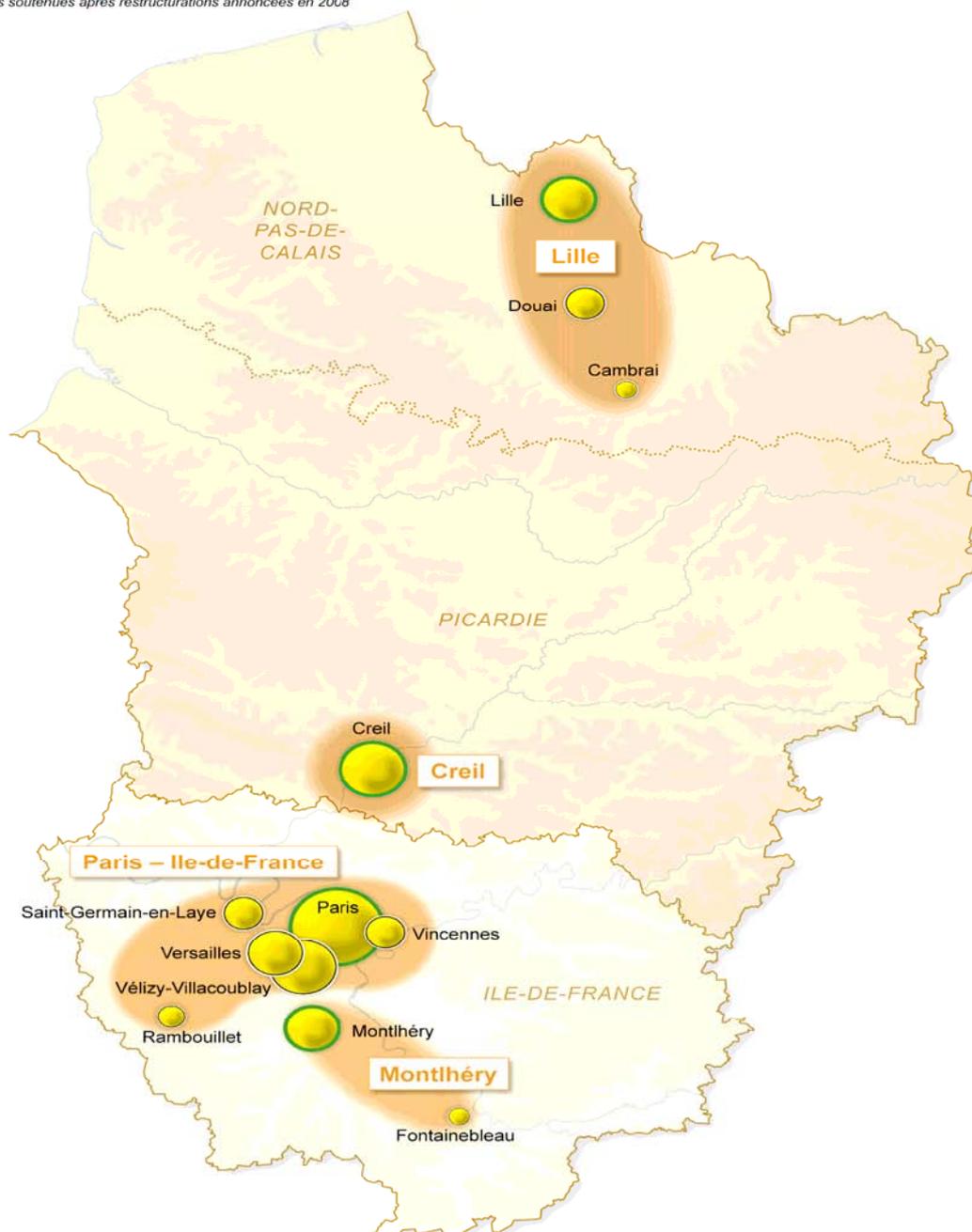


 Empreinte des bases de défense

 Commandement de la base de défense

 Antennes de la base de défense

Les symboles du commandement de la base de défense et de ses antennes sont proportionnels aux effectifs des unités soutenues après restructurations annoncées en 2008





Bases de défense

Les principaux sites
de la zone de défense Est

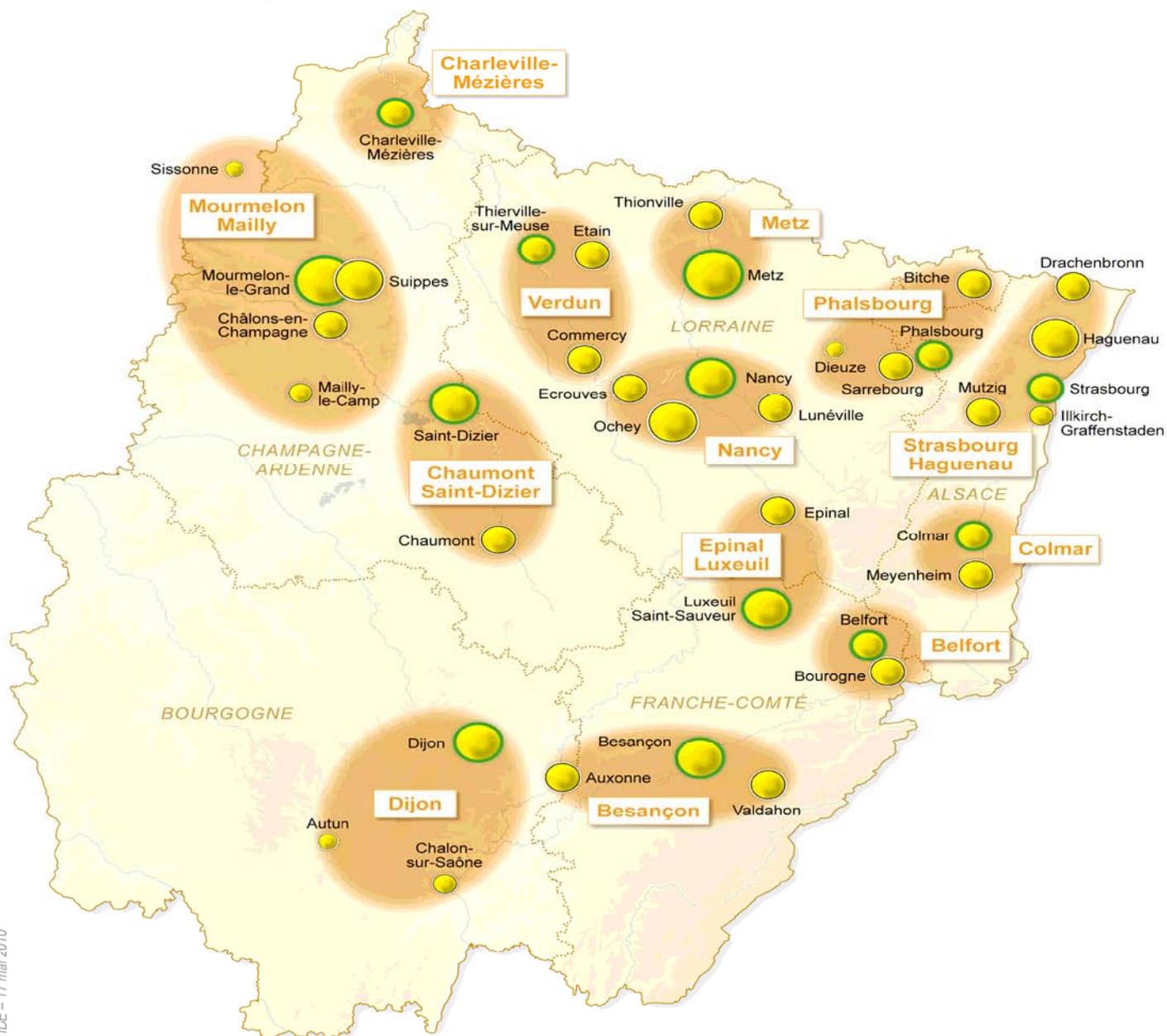


● Empreinte des bases de défense

● Commandement de la base de défense

● Antennes de la base de défense

Les symboles du commandement de la base de défense et de ses antennes sont proportionnels aux effectifs des unités soutenues après restructurations annoncées en 2008





Bases de défense

Les principaux sites
de la zone de défense Ouest

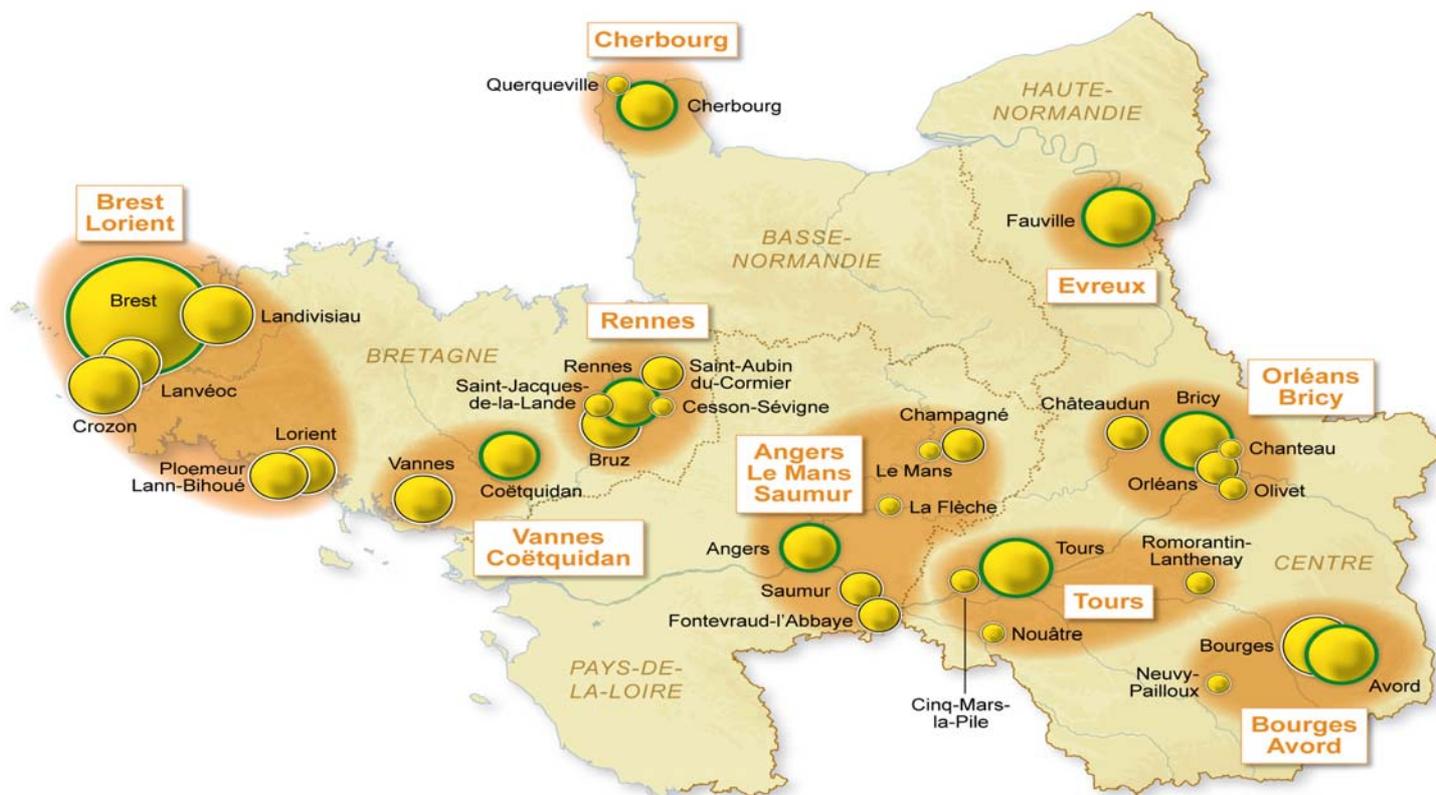


Empreinte des bases de défense

Commandement de la base de défense

Antennes de la base de défense

Les symboles du commandement de la base de défense et de ses antennes sont proportionnels aux effectifs des unités soutenues après restructurations annoncées en 2008





Bases de défense

Les principaux sites
de la zone de défense Sud-Ouest

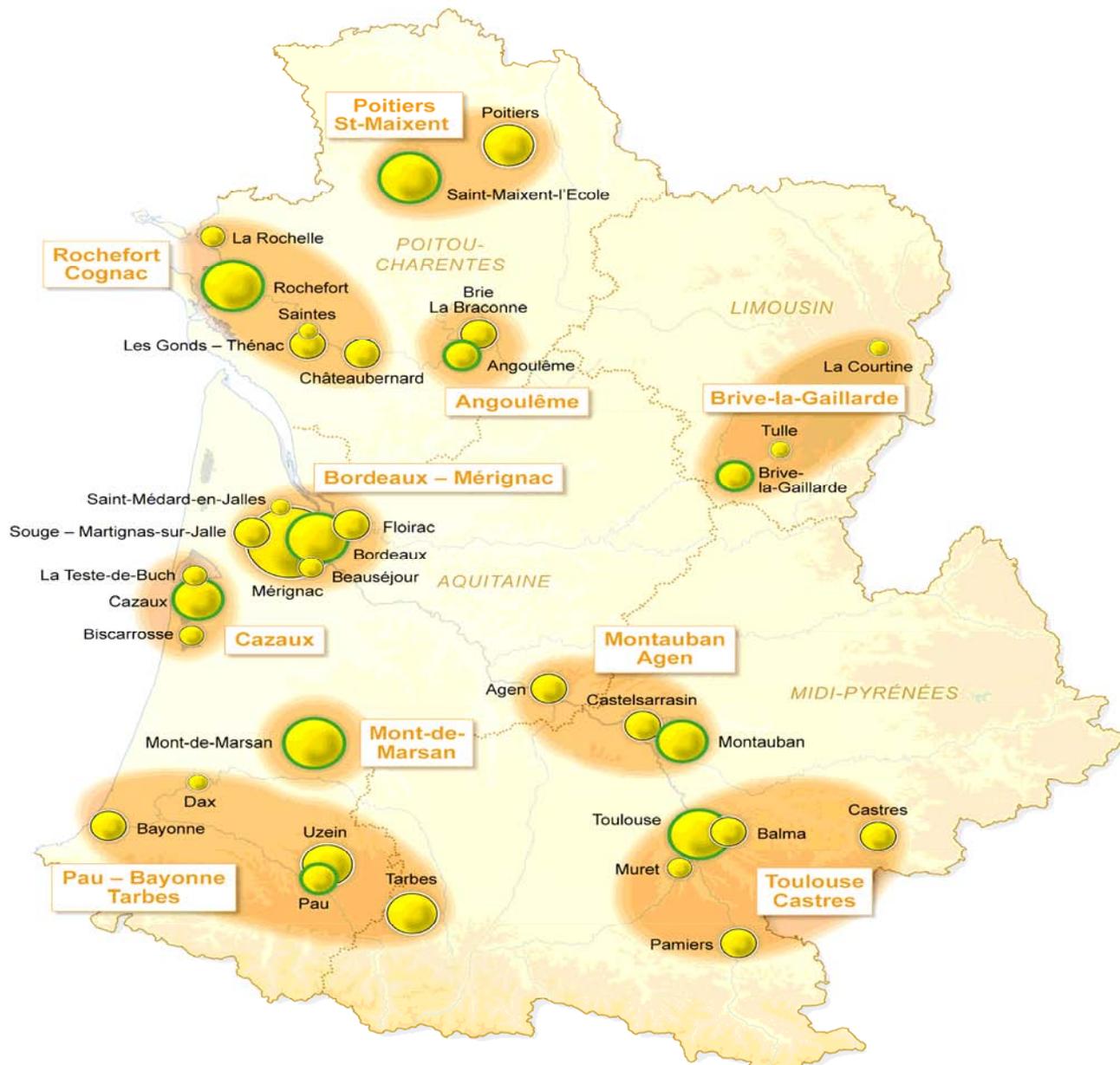


● Empreinte des bases de défense

● Commandement de la base de défense

● Antennes de la base de défense

Les symboles du commandement de la base de défense et de ses antennes sont proportionnels aux effectifs des unités soutenues après restructurations annoncées en 2008





Bases de défense

Les principaux sites des zones de défense
Sud-Est et Sud

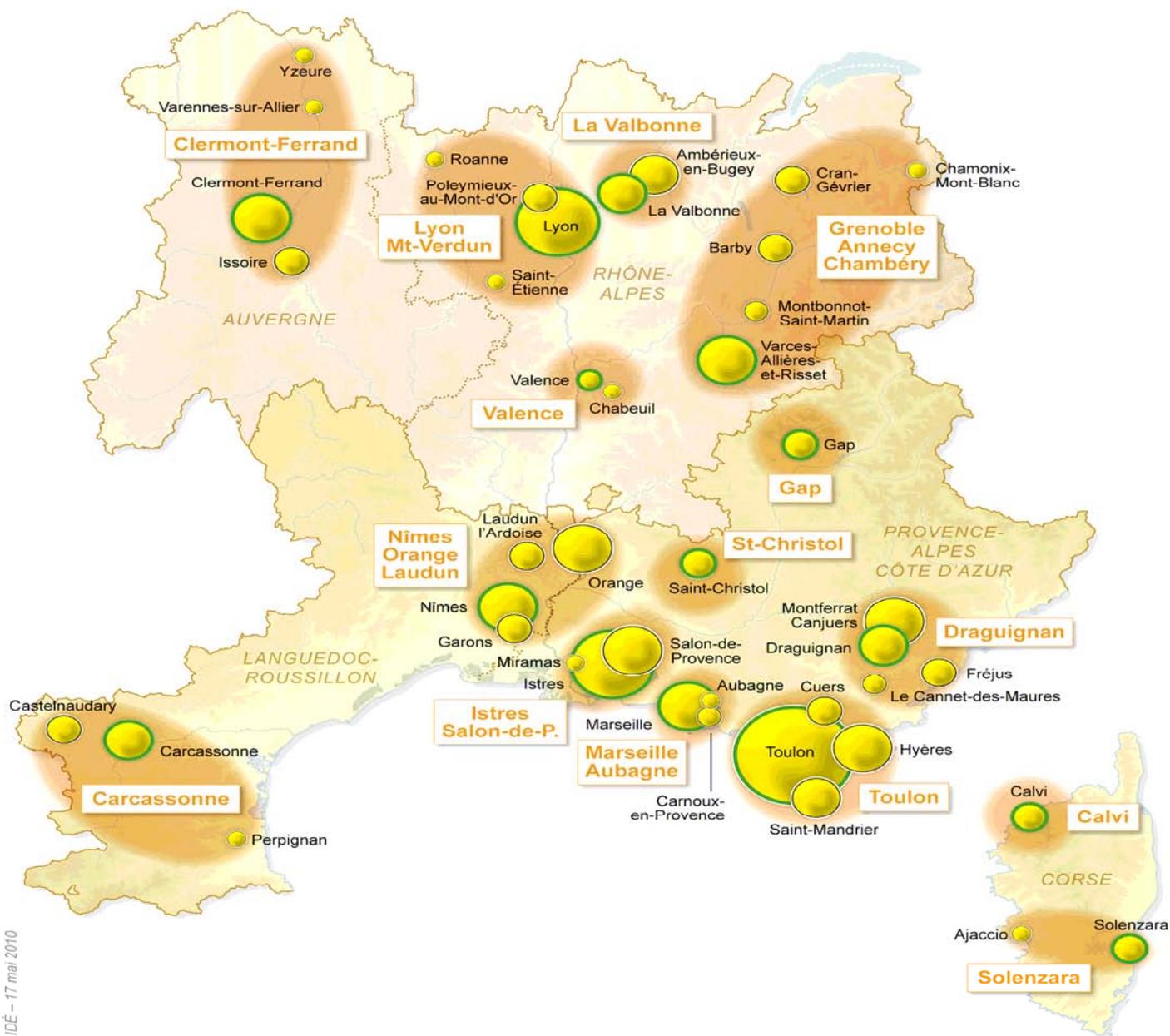


Empreinte des bases de défense

Commandement de la base de défense

Antennes de la base de défense

Les symboles du commandement de la base de défense et de ses antennes sont proportionnels aux effectifs des unités soutenues après restructurations annoncées en 2008





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BbD 2011

I / LES ÉVOLUTIONS DES PRINCIPALES FONCTIONS DU SOUTIEN



LA FONCTION RH ET LES BASES DE DEFENSE

Une administration des ressources humaines rénovée et facilitée

A l'occasion de la création des BdD, la restructuration de la chaîne des ressources humaines (RH) vise, d'une part, les autorités d'emploi qui conservent toute la responsabilité du commandement et du management mais sont déchargées de la préparation et de l'exécution administrative de leurs décisions et d'autre part, les administrés, qui bénéficient d'une meilleure qualité des services de proximité grâce à une simplification des procédures.

Les démarches administratives seront centralisées au sein de centres de gestion experts (service ressources humaines du GSBdD pour le personnel militaire, Centres ministériels de gestion (CMG) pour le personnel civil¹). Elles seront facilitées par un déploiement progressif de guichets uniques, la généralisation des pratiques de dématérialisation et de téléchargement de documents RH, de bulletins et de formulaires harmonisés.

Administration et gestion du personnel au niveau local

Les commandants de formation et responsables d'organismes conservent, en qualité d'autorité d'emploi, la signature des actes de gestion de commandement (engagements, notation, avancement...).

Entre 2011 et 2012, la généralisation des pratiques de dématérialisation permettra d'offrir à chaque administré en BdD des possibilités élargies d'accès à son bulletin de solde, à son dossier individuel et à ses données personnelles via un portail.

Les processus RH du ministère seront harmonisés au fur et à mesure entre armées, services, directions et catégories (civils et militaires). Cette harmonisation conduira à une mutualisation accrue du soutien RH en BdD en s'appuyant en particulier sur un système d'information unique RH ministériel déployé à l'horizon 2014.

Personnel militaire

Le service des ressources humaines du GSBdD prépare les travaux RH en matière d'administration, de gestion et de chancellerie au profit des commandants de formations et responsables d'organismes qui initient puis décident et signent les actes réglementaires en fonction des délégations de pouvoir détenues.

Actes administratifs nécessitant un avis de commandement : le service RH du GSBdD prépare un projet d'avis en liaison avec le chef de la formation ou l'organisme d'emploi.

Travaux de chancellerie : les chaînes de commandement et le commandant de la formation ou de l'organisme d'emploi conservent toutes leurs attributions. Le personnel du GSBdD et le Com BdD relèvent de la chaîne interarmées du soutien. La réalisation pratique des différents documents et les saisies dans le système d'information des ressources humaines seront du ressort du GSBdD.

Personnel civil

Les CMG interviennent pour la gestion administrative des dossiers du personnel civil, et en appui des autorités d'emploi. Celles-ci conservent toutes leurs attributions d'autorités d'emploi, notamment la responsabilité des actes de management qui se traduisent par une appréciation des mérites et de la manière de servir des agents (notation, propositions d'avancement, congés, récompenses, certaines sanctions disciplinaires). Cette gestion de proximité dans les BdD continue de relever des établissements et formations.

Dans le cadre des restructurations, les CMG dialoguent avec les divers employeurs pour faciliter la mobilité et garantir le meilleur reclassement du personnel, localement ou sur le plan national, à l'intérieur ou à l'extérieur

¹ A l'exception des officiers des corps de l'armement et des personnels civils contractuels de la DGA, de statut ICT.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BbD 2011

du ministère, quel que soit le service ou l'armée d'appartenance. Le CMG est l'interlocuteur des plateformes interministérielles activées au niveau des régions économiques.

L'essentiel

Com BbD : responsable de l'administration générale et des soutiens communs (AGSC) au profit des formations et organismes du ministère de la Défense pour leur BbD. Garant de l'application des directives et règles édictées par les chaînes organiques et fonctionnelles relevant de ce soutien en matière RH.

GSBbD : assure les missions d'AGSC. Le service RH du GSBbD prépare et assure l'exécution administrative des décisions des autorités d'emploi en matière d'administration, de gestion et de chancellerie au profit du commandant de formation.

CMG : échelon déconcentré de la DRH-MD qui a pour vocation d'assurer, pour le personnel civil, la préparation des actes et l'exécution administrative des décisions de l'ensemble des autorités d'emploi (armées et services).

Commandant de formation et chef d'établissement : assurent la gestion de proximité (personnel militaire et personnel civil). En qualité d'autorités d'emploi signent, par délégation de pouvoir, les actes de gestion de commandement. Ils s'appuient, pour la préparation et l'exécution des actes administratifs, sur le service RH du GSBbD pour les militaires et sur les CMG pour les civils.

Militaires et civils : leur gestion de proximité (notation, proposition d'avancement, congés, récompenses, certaines sanctions disciplinaires) incombe, comme aujourd'hui, à leur établissement ou formation.



BbD ET SCA : QUEL ROLE EN MATIERE DE SOUTIEN DE L'HOMME ?

Le soutien de l'homme répond aux besoins liés à la vie courante des civils et militaires des organismes de la défense et du personnel admis à bénéficier des prestations du ministère (gendarmes, etc.). En matière de soutien aux opérations, il satisfait les besoins liés à la vie courante des combattants, à leur protection et à leur équipement individuel.

Le soutien de l'homme est désormais assuré au sein des bases de défense. Elles s'appuient sur un opérateur unique, le **service du commissariat des armées**, créé le 1^{er} janvier 2010 et placé sous l'autorité du chef d'état-major des armées.

Le fonctionnement

Les modalités de satisfaction des besoins en soutien de l'homme varient en fonction du contexte dans lequel se trouvent les forces :

- en opérations, les prestations fournies relèvent de la logistique opérationnelle.
- en période normale ou de préparation opérationnelle, les prestations sont délivrées par les bases de défense à travers les groupements de soutien de bases de défense (GSBbD). Le GSBbD est, dans le domaine de l'administration et du soutien courant, l'interlocuteur unique des formations composant la base de défense. Il recueille les besoins et en assure la satisfaction.

Le service du commissariat des armées (SCA), en tant qu'opérateur du soutien de l'homme, s'appuie sur deux structures à vocation nationale, le **Centre d'expertise du soutien du combattant et des forces** (CESCOF) pour satisfaire les **besoins liés aux opérations** (tenues de combat, équipements de protection individuelle, rations de combat, modules d'hébergement et de restauration ...) et le **Centre d'expertise de soutien général des armées** (CESGA) pour répondre, essentiellement par le biais d'achats, aux **besoins quotidiens des bases de défense**.

Qu'est-ce qui change et pour qui ça change ?

Ce nouveau dispositif permet de répondre au double défi de l'amélioration des prestations et de la rationalisation des structures et des moyens. Il s'agit d'améliorer la performance du soutien apporté aux armées et services soutenus.

Cette évolution conduira, si les conditions sociales et économiques sont favorables, à procéder à l'externalisation de certaines activités comme la restauration et l'habillement.

Dans tous les cas, **la qualité de service au personnel sera un critère d'appréciation prioritaire de la pertinence et de la performance du soutien.**

Les résultats aujourd'hui ?

Les bases de défense et le SCA s'organisent pour assurer le meilleur soutien dès le 1^{er} janvier 2011. Le défi actuel est de réussir la transformation des organisations, des modes d'action et d'accompagner le personnel dans cette mutation.

Les pleins résultats de cette réforme ne se mesureront qu'à partir de 2012.

L'essentiel

La satisfaction des besoins du soutien de l'homme et du combattant relève désormais, sous la responsabilité du CEMA, des bases de défense, et d'un opérateur unique, le service du commissariat des armées.

La concentration des efforts et la professionnalisation des acteurs permettront d'améliorer progressivement le niveau de satisfaction actuel, tout en y consacrant exclusivement les ressources nécessaires.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

LA FONCTION ALIMENTATION

Assurer qualité et performance économique aux prestations servies aux clients, répondre sans délai aux exigences de projection des unités opérationnelles et harmoniser le soutien assuré au personnel servant dans les mêmes conditions constituent les objectifs de la réforme de la fonction alimentation en BdD. Pour y parvenir, il est prévu de centraliser et mutualiser la fonction au sein de la BdD, de moderniser les règles applicables à la restauration et, sous réserve d'un bilan social et économique positif, de confier certains sites de restauration à des opérateurs extérieurs par le biais de l'externalisation.

Comment cela fonctionne ?

Dans les bases de défense, le principe est de regrouper tous les cercles-mess en un cercle unique : **le cercle de la BdD**. Les premiers seront créés avant l'été 2010.

Le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD) assure le pilotage de la fonction au niveau local pour l'ensemble des structures, qu'elles soient ou non externalisées.

Pour les sites externalisés, le GSBdD met en place une cellule référente locale auprès du prestataire afin de veiller étroitement à la satisfaction des clients et au respect des objectifs fixés par le contrat d'externalisation.

Avant/Après : qu'est-ce qui change et pour qui ?

Pour la restauration dans les conditions courantes, une politique alimentaire harmonisée entre les armées et les sites, qu'ils soient ou non externalisés, est nécessaire. Cette réorganisation permet :

- **d'offrir les mêmes types de prestations** pour les repas normaux et de définir, en fonction de la clientèle des sites, des menus adaptés aux activités et au milieu d'emploi des formations ;
- **d'harmoniser le prix de vente du repas de base ou repas de service**. Ce prix sera identique (contribution de l'Etat exclue) pour l'ensemble des sites stationnés sur la base.

Dans la pratique, il y a, pour le consommateur, **peu de changements** dans son environnement immédiat, les sites de restauration existant restant en place. La transformation de cette fonction vise au minimum à préserver la qualité des repas servis, voire à l'améliorer.

Le fait de **regrouper au sein d'une entité unique les fonctions de direction et de gestion**, permet de rationaliser et d'harmoniser les politiques d'achats, d'investissement et de loisirs dans l'intérêt des consommateurs.

Quels sont les résultats aujourd'hui ?

L'harmonisation des réglementations associée aux restructurations en cours impose une mise en œuvre progressive de ces mesures sur le cycle 2010-2012.

L'essentiel

La réorganisation de la fonction alimentation est une mesure qui permettra de centraliser la gestion des activités proposées par les établissements et de garantir des prestations harmonisées au sein des BdD.

Le regroupement des services de restauration mais aussi d'hébergement et de loisirs dans des cercles uniques permettra de **rationaliser et d'harmoniser les politiques d'achats, d'investissement et de loisirs dans l'intérêt des consommateurs.**



LA FONCTION HABILLEMENT

La modernisation de la fonction habillement vise à améliorer la qualité des services rendus tant aux militaires porteurs d'effets d'uniforme qu'aux formations qui attendent d'être dotées d'effets d'habillement spécialisés, adaptés à leurs missions et en bon état d'emploi. Cette transformation passe par la suppression des structures redondantes (stocks avec rotations insuffisantes, magasins à faible chiffre d'affaire), le bénéfice d'une expression de besoins plus centralisée et à terme, sous réserve d'un bilan social et économique favorable, par le recours à l'externalisation.

▪ Les buts de la réforme

Pour que, dans le cadre des bases de défense, toutes les formations, y compris les plus isolées, et tous les militaires bénéficient d'un soutien de proximité qui réponde à leurs besoins, cette réorganisation prévoit de mettre en place :

- un régime harmonisé des droits ;
- des dispositifs de soutien locaux mis en œuvre par le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD), sous la responsabilité du commandant de base de défense ;
- à terme, un dispositif piloté par un prestataire unique dans le cadre d'un marché global d'externalisation de la fonction. Celui-ci pourra se traduire par la mise en place de structures de service à la personne (fixes voire mobiles) regroupant les travaux de finition, de nettoyage, des points de vente d'effets et d'articles autorisés.

▪ Les nouvelles modalités de la fonction habillement

Aujourd'hui, les militaires sont soumis à des régimes d'habillement hétérogènes dont la mise en œuvre n'est plus adaptée au contexte du soutien interarmées assuré dans les BdD :

- les modalités de renouvellement obéissent pour certains à une logique indemnitaire et pour d'autres à une logique de droits de tirage ;
- la distribution s'effectue par correspondance individualisée pour certains tandis que pour d'autres elle a lieu au sein de magasins dédiés ;
- les opérations d'entretien sont réalisées à titre gratuit pour certaines catégories et à titre onéreux pour d'autres ;
- enfin, les règles sont différentes pour les travaux de finition réalisés sur les tenues.

La réforme permettra de :

- consacrer le principe de la gratuité des effets obligatoires ;
- adapter la composition des paquetages aux emplois et fonctions tenus ;
- allouer à chaque militaire un nombre de points permettant de renouveler ses effets par droit de tirage, y compris les travaux de finition associés et de pouvoir les recevoir par correspondance sur son lieu de travail ;
- assurer la prise en charge par l'administration de l'entretien des effets exigeant un traitement spécifique ;
- étendre à tous les militaires la prise en charge par l'administration des travaux de finition : galonnage, écussonnage, pose d'attributs, allocation et montage de certaines médailles.

L'essentiel

La modernisation de la fonction habillement a vocation à **harmoniser les régimes et les modes de gestion** très différents d'un organisme à l'autre, et à **rationaliser l'organisation logistique de notre ministère**.



LA MODERNISATION DES ACHATS ET DES FINANCES

En base de défense, la mission de la fonction Achats est de satisfaire au mieux, en termes de qualité, de délai et de coût, les besoins des formations. Elle s'appuie sur des processus modernisés et tire le meilleur parti de la capacité d'achats du ministère.

L'organisation de la fonction achats/finances se fonde sur deux principes :

- La responsabilité du commandant de BdD, garant de la performance dans l'utilisation des crédits qui lui sont alloués et acheteur au niveau local ;
- Le regroupement de l'expertise d'achat et de l'exécution financière et comptable au sein de structures spécialisées, les plate-formes achats/finances (PFAF) du Service du commissariat des armées (SCA).

Les principes de fonctionnement

Le Com BdD est responsable du budget global alloué à la BdD. **Les formations soutenues expriment des besoins de prestations. Dès lors que le besoin ne peut être satisfait sur stocks existants, il l'est :**

- soit par des commandes lancées directement sur les marchés ministériels ou passés par les plate-formes achats/finances (PFAF) et payées au moyen de la carte achats dite de niveau 3,
- soit directement par recours à la carte achats de proximité, dite carte de niveau 1, utilisable comme une carte bleue auprès de prestataires référencés dans la limite d'un plafond,
- soit par une demande exprimée au GSBdD de passation d'un nouveau marché.

La réalisation dans CHORUS des opérations financières liées aux achats est assurée par les PFAF.

Afin de préserver la souplesse nécessaire, le GSBdD dispose d'une capacité d'achats de proximité (régie/trésorerie), qui lui permet de réaliser directement certaines dépenses.

Impact pour les agents

Pour les agents de la fonction Achats

- L'utilisation de cartes achats de niveau 1 permet une satisfaction instantanée de besoins non couverts par des marchés existants. Assortie d'un **formalisme minimum** (transmission mensuelle des pièces justificatives à la PFAF), elle garantit un paiement très rapide du fournisseur.
- L'utilisation de cartes achats de niveau 3 permet une **satisfaction rapide du besoin** qui tire pleinement profit, en termes de coût, de la puissance d'acheteur du ministère en recourant à des marchés formalisés au niveau régional ou central.

Pour les agents de la fonction Finances

- La constitution d'une chaîne fonctionnelle d'exécution budgétaire et d'expertise financière, composée notamment de structures spécialisées, valorise la filière des métiers financiers pour une plus grande efficacité et facilite la nécessaire professionnalisation de la fonction.
- Les trésoriers des GSBdD et le personnel militaire des PFAF arment les structures chargées de la dépense en opérations extérieures (trésoreries et directions du commissariat).
- Les fonctionnalités de CHORUS ont vocation à réduire les échanges de documents papier, facilitant ainsi les relations entre des services distants.

Les améliorations attendues



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

- Les massifications permises par la réforme des achats permettront de dégager des économies d'échelles significatives pour le ministère, tout en maintenant la qualité de service attendue.
- Les nouvelles procédures permettront de simplifier et de rendre plus réactive la gestion des approvisionnements.

L'essentiel

En se modernisant, l'organisation de la fonction achats-finances offrira plus de fluidité aux opérateurs dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes et une plus grande souplesse dans la gestion des dépenses locales, ceci dans une totale transparence.



LA FONCTION INFRASTRUCTURE

La réforme de la fonction infrastructure a pour objectifs d'améliorer l'état de conservation du patrimoine, de permettre au commandement de décider en toute connaissance de cause, de clarifier les responsabilités et rôles des différents acteurs de la fonction et d'optimiser les moyens et les effectifs qui y sont consacrés.

Le service d'infrastructure de la défense (SID) devient **l'interlocuteur unique du commandement pour toutes les questions relatives à l'infrastructure du ministère**. Il se réorganise en créant des **établissements de soutien** d'infrastructure (ESID) et des **unités de soutien (USID) placées auprès de chaque commandant de BdD**. Celles-ci sont chargées d'assurer un service de proximité.

1 – Relations BdD-SID : une assistance de proximité au commandant de la BdD

Le Com BdD pilote le schéma directeur, exprime les besoins en infrastructure pour la programmation pluriannuelle et arrête les plans de maintenance en liaison avec le SID. Il dispose d'une équipe, au sein de son GSBdD, en charge de la maintenance élémentaire.

Le chef de l'USID est son correspondant et son unique conseiller en infrastructure. Il assure la gestion technique et administrative du patrimoine. Responsable de l'ensemble de la maintenance des infrastructures, il fait intervenir les entreprises et s'appuie à la fois sur ses propres équipes et celles placées sous la responsabilité directe du GSBdD.

Un contrat de service annuel entre le Com BdD et le chef de l'USID garantit à la BdD la réalisation de l'ensemble des prestations.

2 – Une fonction optimisée au service des BdD

La clarification des rôles et responsabilités des acteurs de la fonction infrastructure et le recentrage sur un seul service d'infrastructure appuyé sur un réseau unique constitué d'établissements et d'unités permettent de concentrer et de spécialiser le personnel.

Les fonctions de maîtrise d'ouvrage, de conduite des opérations d'investissement, d'expertise et d'achats sont regroupées dans les établissements du SID (ESID) qui interviennent au profit des USID et des BdD.

Les contrats de maintenance, jusqu'alors du ressort des formations et organismes, sont transférés aux USID pour une meilleure rationalisation des travaux.

Les achats d'énergie (hors produits pétroliers fournis par le service des essences des armées) sont assurés par le SID.

Les 4 USID pilotes déjà créées (La Valbonne, Clermont-Ferrand, Pau, Montlhéry) et la transformation progressive de la DRSID Lyon en ESID pilote confirment la pertinence de la nouvelle organisation.

L'essentiel

L'objectif de la réforme est de disposer rapidement d'une fonction infrastructure renouvelée, permettant un meilleur maintien en condition du patrimoine immobilier et domanial. Composée de spécialistes présents dans toutes les BdD et ayant la connaissance et l'expertise du patrimoine, cette fonction s'organise autour d'un acteur majeur et central le SID. Celui-ci conseille le commandement pour programmer les opérations d'investissement et de maintenance et les réalise au profit de l'ensemble du ministère.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

LOGEMENT ET BdD

Dans chaque base de défense, un bureau du logement² est créé. Ce bureau résulte du regroupement des différents bureaux du logement rattachés aux garnisons du périmètre. Il est placé sous l'autorité hiérarchique du commandant de la BdD.

Le commandant de la BdD assume les fonctions antérieurement dévolues aux commandants d'armes de chaque garnison. Il est responsable de l'attribution des logements et préside la commission locale du logement (ancienne commission de garnison du logement militaire).

Fonctionnement

La migration des anciens bureaux de logement de garnison s'imposait car elle s'inscrit pleinement dans le champ de la politique de création des BdD.

Le regroupement permettra de renforcer les bureaux concernés. En élargissant leur périmètre d'intervention, il est possible de prévoir l'armement des bureaux par au moins 2 personnes, consolidant ainsi la continuité du service et la professionnalisation du personnel.

Qu'est-ce qui change et pour qui cela change ?

L'impact pour les ressortissants du ministère est positif puisqu'il conduit à ouvrir l'offre de logements proposés sur une zone plus large. De plus, la professionnalisation du personnel devrait améliorer la qualité du service rendu.

L'essentiel

Un choix plus large de logements et un service de proximité pour le personnel civil et militaire du ministère.

² Ce principe général comporte des exceptions : en Ile-de-France, où la fonction logement de niveau local est déjà de longue date assurée par un acteur unique, le BILRIF, service de la DMPA, les Com BdD n'auront pas de bureaux du logement.

De même, à Brest et Toulon, où la fonction locale et la fonction de niveau intermédiaire sont assurées par le BRILOM, le rattachement hiérarchique des BRILOM à la DMPA en qualité de services extérieurs du SGA à compter du 1^{er} janvier 2011 conduit à un schéma du même ordre.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

SYSTEMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION EN BdD

La transformation de la fonction Systèmes d'information et de communication (SIC) vise à améliorer le soutien des forces et la qualité des services rendus tout en recentrant la direction interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information de la défense (DIRISI) sur son cœur de métier.

La DIRISI est l'opérateur ministériel de soutien spécialisé dans le domaine SIC. Ses directions locales, centres et antennes soutiennent l'ensemble des formations en métropole et outremer. Ils sont inclus dans les bases de défense (BdD) où ils bénéficient des prestations du groupement de soutien des bases de défense (GSBdD).

En BdD, un des 35 Centres interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (CIRISI) assure l'échelon de proximité de soutien des utilisateurs.

▪ Quel système de soutien SIC à l'avenir ?

Le chef du **CIRISI de rattachement est le conseiller du commandant de la base de défense (Com BdD) pour exprimer et planifier les besoins, coordonner les travaux SIC sur la base de défense et proposer, si nécessaire, au Com BdD des arbitrages entre les demandes des formations "embasées"**. Le CIRISI s'appuie sur les capacités de l'ensemble de la DIRISI, et tout spécialement sur les compétences techniques, logistiques et de maîtrise d'ouvrage de la DIRISI locale dont il dépend.

Les systèmes mis en œuvre par les formations sont supervisés en permanence par les centres nationaux spécialisés de la DIRISI, afin d'en assurer le bon fonctionnement, d'identifier les incidents et de rétablir le service dans les délais convenus par des contrats de services.

▪ Comment conjuguer supervision et soutien de proximité ?

En cas de perte ou de dégradation du service, les utilisateurs pourront directement saisir la DIRISI par un numéro de téléphone unique (demande d'assistance).

Les interventions nécessaires seront réalisées à distance par des centres nationaux spécialisés de la DIRISI, en télédépannage et en téléassistance. Elles seront complétées, si nécessaire, par l'intervention sur place des techniciens du CIRISI duquel dépend la base de défense.

L'essentiel

Permettre à toutes les bases de défense de disposer des réseaux, des matériels et des applications nécessaires, tel est l'objectif de la réforme. L'action et la nouvelle organisation de la DIRISI permettront de répondre aux besoins des formations stationnées sur les bases de défense et de coordonner au mieux l'action des services de soutien.



EVOLUTION DU SOUTIEN MEDICAL

La transformation du service de santé (SSA) vise à recentrer le service sur son cœur de métier et à améliorer le soutien médical des forces.

Le SSA, opérateur unique de soutien spécialisé dans le domaine médical, rassemble l'ensemble des moyens relevant de la fonction santé. Ses établissements sont inclus dans les bases de défense (BdD) et bénéficient des prestations du groupement de soutien des bases de défense (GSBdD). L'ensemble de ses composantes (médecine hospitalière, médecine d'unité, formation, recherche biomédicale de défense et ravitaillement sanitaire) font l'objet d'une transformation profonde visant à les adapter à la fois aux évolutions de la défense et de la santé publique.

En BdD, l'interarmisation de la médecine d'unité conduit à la création d'un centre médical des armées (CMA) par base de défense.

▪ Fonctionnement

Les CMA assurent le soutien médical de l'ensemble des unités implantées dans la BdD. Leurs activités couvrent notamment la médecine de soins, la médecine de prévention, la médecine d'expertise et l'éducation sanitaire. Ils soutiennent également les formations de la gendarmerie.

Un CMA peut comporter une ou plusieurs antennes adaptées aux spécificités des formations qu'il soutient et à leurs besoins de préparation opérationnelle et de projection. Son médecin-chef est le conseiller du Com BdD. Il désigne, au sein du CMA, **un médecin référent pour chaque unité opérationnelle.**

Le parcours de soins et la démarche d'expertise initiés dans les CMA se prolongent naturellement dans les hôpitaux militaires.

▪ Avant/Après : qu'est ce qui change et pour qui ?

Dans le cadre d'une relation désormais contractuelle, les formations continuent à bénéficier d'un soutien de proximité de qualité, grâce notamment aux médecins référents, dont le parcours professionnel est adapté aux spécificités de chaque unité.

▪ Les résultats aujourd'hui

Le retour d'expérience a montré toute la pertinence de la création des CMA. **La permanence des soins est assurée partout**, les soutiens d'activité sont réalisés dans leur intégralité et le lien avec les unités opérationnelles est maintenu, voire renforcé.

Le regroupement des professionnels de santé au sein des CMA accroît les marges de manœuvre, pour le soutien courant comme pour le soutien opérationnel.

L'essentiel

La réforme du service de santé des armées vise à améliorer le soutien médical des forces. Elle touche toutes les composantes du Service, dont l'ensemble des établissements est inclus dans les bases de défense.

L'interarmisation de la médecine d'unité a conduit à la création des centres médicaux des armées, dont le retour d'expérience montre la pertinence, notamment en termes de qualité du soutien.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

II / LA BdD, CREUSET DE LA REFORME



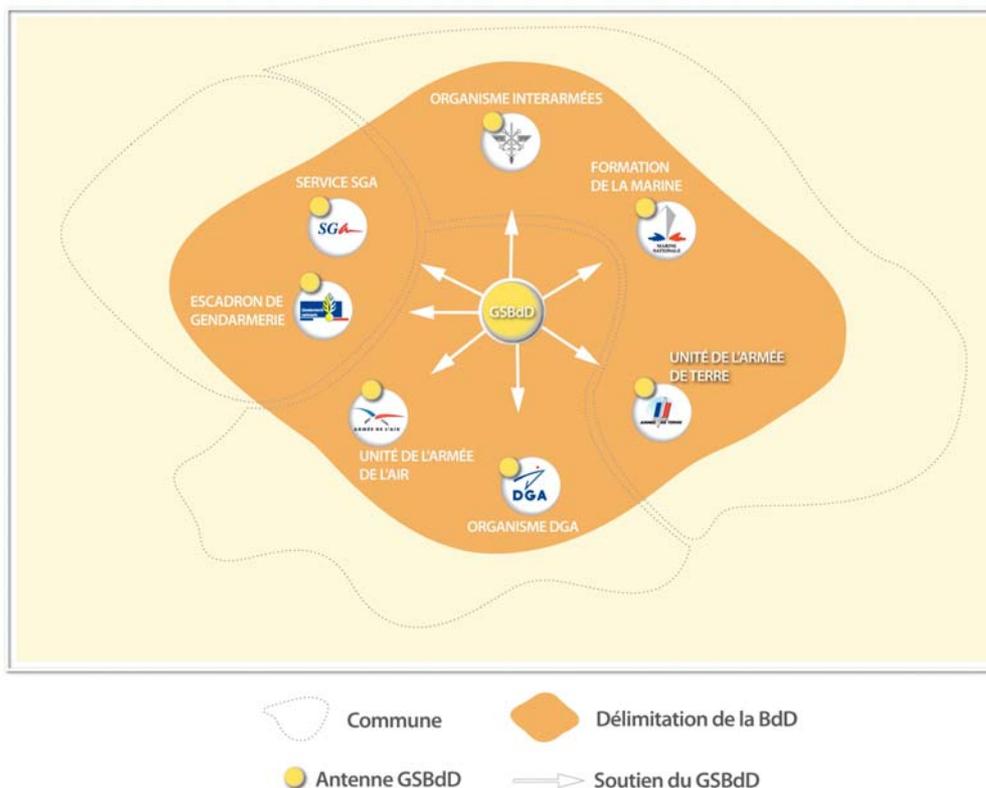
PRINCIPES D'ORGANISATION DU SOUTIEN COMMUN DANS LA BdD

Afin de permettre à tous les organismes du ministère de la défense de se concentrer sur leur cœur de métier: entraînement opérationnel pour les forces, armement pour la DGA, soutien spécialisé pour les services, les bases de défense mutualisent sur une aire géographique les fonctions d'administration générale et de soutien commun au profit de tous les organismes et formations du ministère de la Défense situés dans leur périmètre.

La création des BdD impose notamment la réorganisation des fonctions de soutien commun et d'administration générale (achats, finances, administration des ressources humaines, transports, restauration, sécurité, maintenance des infrastructures, habillement, etc.). Ces fonctions, auparavant exercées par les unités et les formations, sont mutualisées au sein d'un organisme unique appelé le groupement de soutien de la base de défense, le GSBdD. Il dispose, lorsque c'est nécessaire, d'antennes localisées au sein des formations soutenues.

Cette création permet également de renforcer la rationalisation des soutiens spécialisés : santé, action sociale, logement, soutien informatique.

Organisation géographique d'une BdD

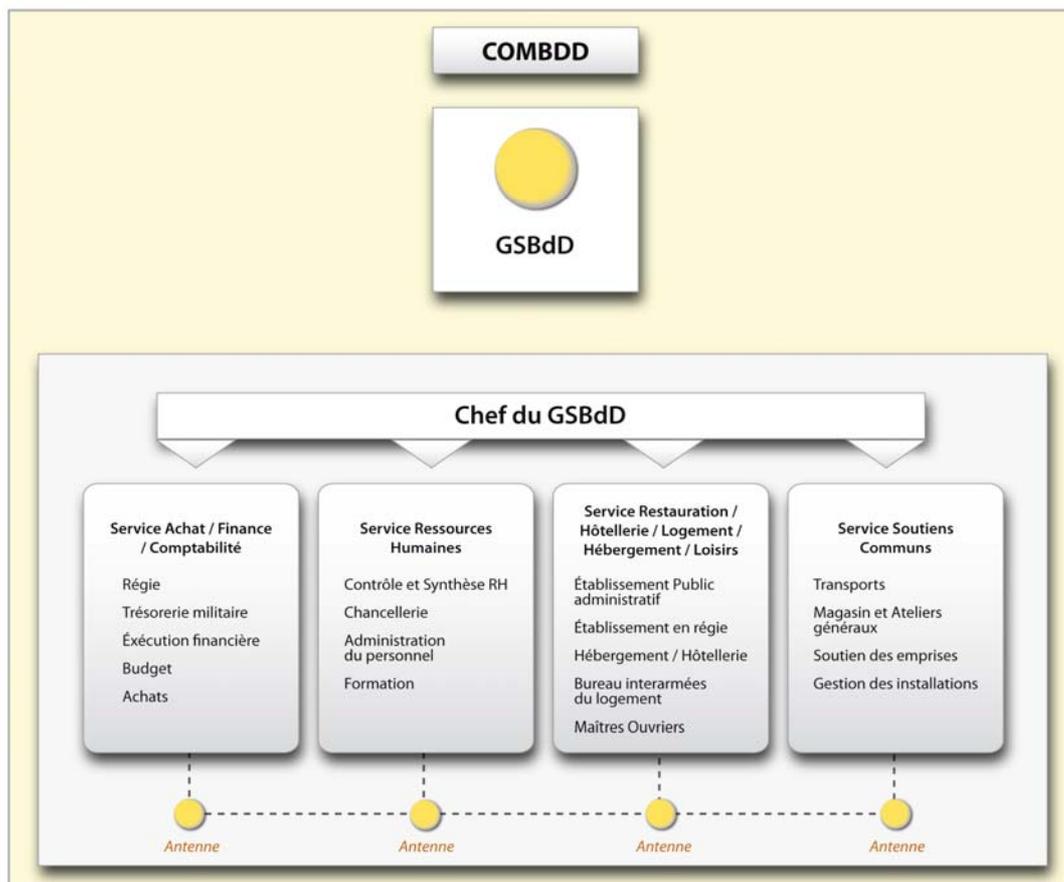




Comment cela fonctionne-t-il ?

A la tête de chaque BdD, le CEMA nomme un commandant de base de défense (Com BdD), **responsable du soutien commun** de tous les organismes du ministère situés dans la BdD. Ceux-ci continuent à être commandés par leur propre chaîne organique ou opérationnelle mais s'appuient désormais sur le Com BdD pour tout ce qui relève de l'administration générale et le soutien commun (AGSC). Il veille à la bonne intégration d'ensemble des autres services spécialisés (USID, Santé, CIRISI pour l'informatique ...):

Structuration du soutien commun en BdD



Le GSBdD s'organise généralement autour de 4 services (cf schéma ci-dessus)

Le groupement de soutien a vocation à projeter une partie de son personnel avec les unités. Il est dimensionné (entre 10 et 12 % de l'effectif global) de façon à pouvoir détacher une partie de ses effectifs auprès des unités en exercices ou en projection opérationnelle, tout en continuant à répondre aux besoins quotidiens des organismes soutenus par la BdD.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

Avant/Après : qu'est-ce qui change et pour qui ?

Auparavant, les unités, services et organismes du ministère assuraient leur propre soutien. Les ressources étaient affectées par chaque chaîne organique qui décidait de leur emploi. Désormais, pour limiter la multiplication de structures chargées de missions identiques – administration générale et soutien commun – l'ensemble des capacités et des moyens AGSC est regroupé et transféré à un organisme interarmées du soutien qui dispose d'un budget opérationnel propre (BOP soutien).

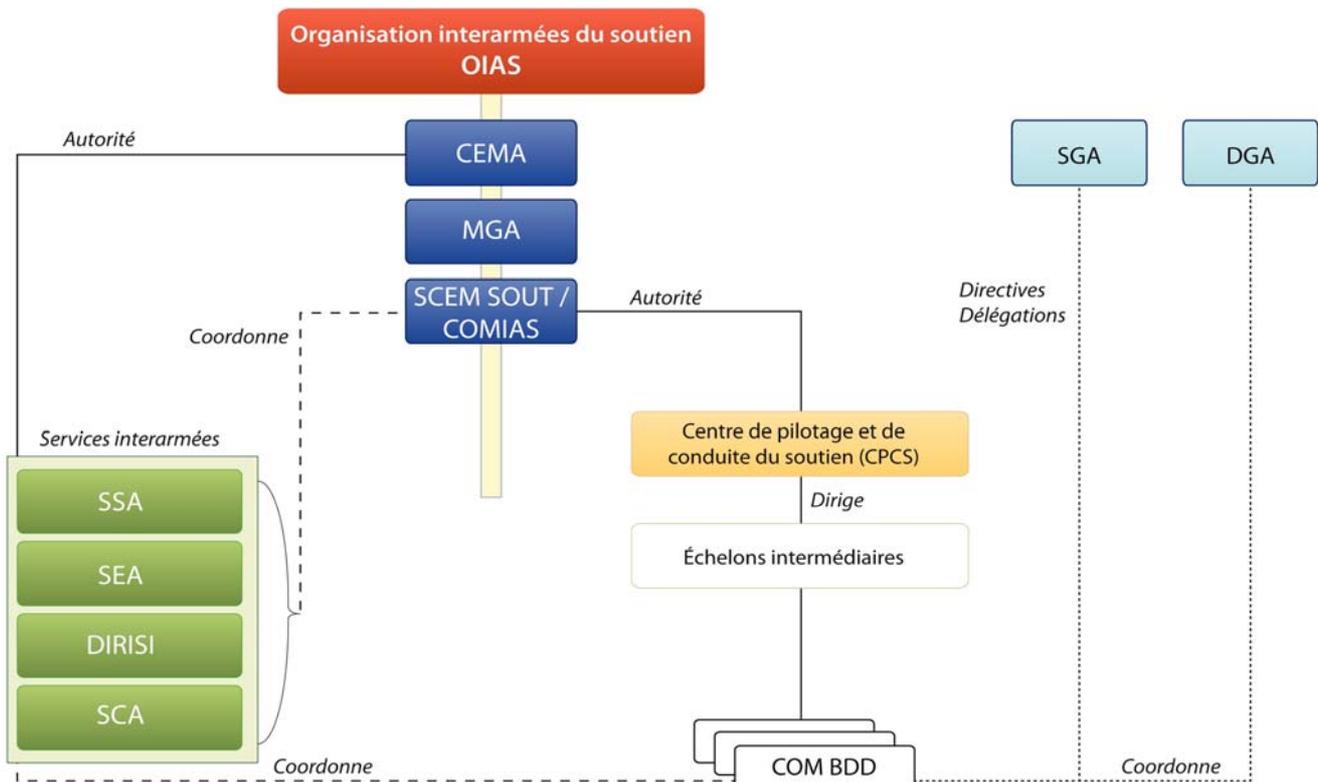
Simultanément, les services spécialisés se sont réorganisés afin d'apporter aux entités soutenues au sein de la BdD, un service de qualité au moindre coût.

La BdD est le creuset de la réorganisation d'ensemble des soutiens.

Le soutien des entités de l'administration centrale sur Paris continue de relever du SPAC (service parisien de soutien de l'administration centrale) du SGA.



L'organisation générale du soutien commun



L'essentiel

Agissant au profit de tous les organismes de la BdD, le commandant de la base de défense est le responsable local de l'efficacité d'une chaîne ministérielle du soutien, rationalisée et mutualisée et de la cohérence d'ensemble de tous les soutiens. La BdD se substitue à un système traditionnel fondé sur les armées et services.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

BASES DE DEFENSE : LA GARANTIE D'UN SOUTIEN EFFICIENT

La mise en oeuvre d'une organisation interarmées du soutien (OIAS) traduit une évolution fondamentale dans la façon d'appréhender le soutien au sein du ministère avec un objectif permanent : garantir l'efficacité du soutien pour toutes les entités du ministère et sa continuité pour les unités opérationnelles lorsqu'elles s'engagent, sur le territoire national comme hors de nos frontières.

Les nouveaux acteurs du soutien

Le fonctionnement en base de défense fait intervenir de nouveaux acteurs ayant chacun des responsabilités pour assurer la bonne conduite du soutien :

Le commandant de la base de défense

Le commandant de la base de défense (Com BdD) est responsable de l'administration générale et du soutien commun (AGSC) des organismes et formations situés dans le périmètre géographique de sa base de défense. Il coordonne au niveau local l'action des autres services de soutien (santé, soutien SIC, soutien social, soutien infrastructure...) de façon à ce que l'ensemble des besoins des organismes et formations soutenus soit satisfait.

Le groupement de soutien de la base de défense (GSBdD)

Le GSBdD constitue l'échelon local de l'organisation interarmées du soutien (OIAS). Aux ordres d'un chef de GSBdD subordonné au Com BdD, il assure le soutien AGSC de l'ensemble des entités de la BdD et facilite la préparation au combat ainsi que la préparation matérielle et administrative des unités opérationnelles soutenues.

Les entités locales des services de soutien spécialisé

Au niveau de la base, trois structures nouvelles hébergent les entités locales de soutien spécialisé :

- L'unité de soutien infrastructure (**USID**) assure la conduite des opérations d'entretien immobilier
- Le centre médical des armées (**CMA**) mutualise les moyens du soutien médical
- Le centre interarmées des réseaux d'infrastructure et des systèmes d'information (**CIRISI**) apporte le soutien informatique.

L'action de ces soutiens spécialisés est coordonnée par le Com BdD. Chacun des chefs de ces éléments de soutien spécialisé est l'unique conseiller du Com BdD dans son domaine d'expertise.

Le soutien à la projection

Le contrat de projection reçu du CEMA permet de répondre aux besoins d'administration générale et de soutien commun des unités déployées. Dans ce dispositif, **les BdD doivent, à tout moment, pouvoir mettre à disposition des forces du personnel moralement, physiquement et techniquement prêt à exercer son métier de combattant et de spécialiste.**

Les plate-formes de mutualisation de services ou d'expertise

Pour la réalisation d'actes complexes ou nécessitant une expertise particulière, il est plus efficace de concentrer les moyens dans des plate-formes de services partagés par un ensemble de BdD, la décision continuant de relever du Com BdD : centres ministériels de gestion (**CMG**) pour les opérations administratives de gestion des dossiers du personnel civil ou plate-formes achats finances (**PFAF**) en matière d'achats et de comptabilité.



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

Les chefs d'organismes soutenus

Libérés des fonctions d'administration générale et de soutien commun, ils expriment leurs besoins auprès du Com BdD. La planification est effectuée de façon concertée.

Avant/Après : qu'est-ce qui change et pour qui ?

Les relations entre « souteneurs » et « soutenus » sont axées sur la performance.

Le dialogue entre « souteneurs » et « soutenus » s'organise au travers :

- d'un conseil de coordination de la base de défense qui réunit les chefs des organismes soutenus et les responsables de la base de défense afin d'échanger sur la qualité générale du soutien, les conditions de fonctionnement de la BdD ;
- d'un comité d'évaluation des fonctions AGSC du GSBdD, réuni parallèlement par le chef de GSBdD, qui traite exclusivement des questions relevant de l'AGSC.

Cette nouvelle relation de service repose sur un principe d'engagement mutuel

L'engagement de service des souteneurs vis-à-vis des soutenus se traduit dans des « contrats » de service listant les engagements réciproques et permettant au Com BdD, sur la base d'indicateurs partagés, de juger de manière objective l'atteinte des objectifs fixés aux organismes en charge du soutien.

Les souteneurs s'engagent à satisfaire les besoins exprimés par les soutenus dans l'enveloppe des ressources disponibles. Réciproquement, les soutenus s'obligent à exprimer des besoins réalistes vis-à-vis des souteneurs, c'est-à-dire correspondant normalement, en qualité comme en quantité, au niveau de prestations dont ils bénéficieraient auparavant.

Ce travail collaboratif s'appuie sur de nouveaux outils d'information et de communication

Evolutifs, ces nouveaux outils ont pour objectif de faciliter le dialogue entre les acteurs, notamment au niveau local. Ils répondent à un besoin d'harmonisation, de simplification et de dématérialisation des procédures.

- **Un portail informatique fédérateur pour les bases de défense** : il permettra à l'ensemble des organismes et du personnel soutenus de disposer d'un espace commun d'information, de communication, d'administration et de services, y compris dans leurs relations avec les services locaux de soutien spécialisé;
- **Un portail intégré destiné à gérer et à assurer le suivi des prestations** : il permettra, par exemple, d'accéder à un catalogue couvrant de nombreux domaines relatifs à l'activité ou à la vie courante (demandes dématérialisées de prestations de soutiens,...). Son déploiement sera effectif à compter du 1^{er} janvier 2011.

L'essentiel

Les bases de défense garantissent l'efficacité, la permanence et la performance du soutien. En introduisant une notion de soutien fondée sur les principes de mutualisation et de fédération, elles conduisent à une nouvelle culture de service entre « souteneurs » et « soutenus ». Dotée des moyens appropriés (structure organique, outils, systèmes d'information et de communication), la BdD a une mission de service dont la finalité est non seulement de soutenir au quotidien l'ensemble des organismes du ministère mais également de garantir la continuité du soutien pour les unités opérationnelles projetées.



LES PORTAILS INFORMATIQUES DES BASES DE DEFENSE

Le regroupement des fonctions d'administration générale et de soutien commun au sein des bases de défense a mis en évidence un besoin d'harmonisation, de simplification et de dématérialisation des procédures pour conserver voire améliorer la qualité de la relation entre souteneurs et soutenus.

Pour répondre à ce besoin, il est essentiel de déployer au plus près du personnel des unités des systèmes d'information adaptés et d'en organiser l'accès à travers une succession de portails transparente pour l'utilisateur.

Deux portails en cascade : portail fédérateur et portail prestations

Faciliter l'échange : le portail fédérateur des bases de défense permettra au personnel d'accéder à l'ensemble des informations et applications qui lui sont ouvertes comme administrant ou administré. Il sera articulé en trois niveaux d'information, de communication, d'administration et de services : un niveau national commun à tous, un niveau commun à l'ensemble des unités de la BdD et du personnel qui lui sont rattachés (informations sur l'actualité de la BdD et les services offerts) et un niveau dédié à l'utilisateur identifié (accès aux informations en fonction des droits qui lui sont attribués).

Mieux gérer et mieux suivre les prestations : pour les services en ligne, le lien avec les services du groupement de soutien s'établira grâce à un portail intégré « Prestations » ouvert sur un catalogue couvrant de nombreux domaines relatifs à l'activité ou à la vie courante. Dans un premier temps, chaque unité désignera le personnel habilité à utiliser le portail intégré « Prestations » pour exprimer les besoins relatifs à ses activités ou la vie courante de son personnel (entretien, dépannage, déménagement, mise à disposition de matériels ou d'installation, transports, reprographie, alimentation et autres services), suivant un catalogue modulable. A terme, il est prévu que le portail « Prestations » soit directement accessible à tout le personnel dès que la chaîne hiérarchique de validation sera définie pour chaque type de prestations.

Le portail fédérateur des BdD et le portail intégré « Prestations » seront déployés à partir de l'automne 2010 au niveau de chaque BdD et des unités soutenues.

Vers un gain d'efficacité et de traçabilité des demandes

Ces portails vont simplifier et harmoniser sur l'ensemble du territoire l'accès aux informations et aux applications informatisées. Ils vont améliorer la prise en compte et la satisfaction des besoins des unités et des usagers en base de défense. On pourra ainsi :

- unifier les procédures et dématérialiser les supports (efficacité, économie de moyens),
- tracer les demandes et s'assurer du service rendu aux entités et aux usagers.

L'essentiel

A partir de l'automne 2010, les bases de défense disposeront, à travers deux nouveaux portails informatiques, de systèmes d'information appropriés pour faciliter les échanges, améliorer le suivi et la gestion des prestations.

La qualité, la simplicité et l'efficacité du soutien s'en trouveront renforcées.



LA TASK FORCE BASES DE DEFENSE

Pourquoi une Task force?

L'organisation d'un soutien mutualisé et coordonné au sein des bases de défense est une opération de grande ampleur. Pour accompagner les changements profonds qui en résultent, il faut :

- consolider le modèle des BdD avant de déployer l'ensemble des bases de défense à partir du 1^{er} janvier 2011 ;
- engager une démarche volontariste pour formaliser, harmoniser, simplifier et dématérialiser les processus de soutien mis en œuvre par les BdD.

Pour répondre à ces objectifs, l'EMA a mis en place une « Task force » jusqu'à la fin de l'année 2010 qui vise à **décliner en termes de processus locaux au sein des BdD, les réformes conduites par chaque responsable de projet relatif à la révision générale des politiques publiques (RGPP) ainsi qu'à généraliser les bonnes pratiques que les BdD ont elles-mêmes mises en œuvre** lors de la phase d'expérimentation. Sa feuille de route consiste à :

- d'ici fin juin 2010 : élaborer le modèle optimisé des BdD et les directives associées ;
- d'ici fin 2010 : mettre en place ce modèle sur les 18 BdD pilotes et accompagner les commandants de BdD de plein exercice dans la montée en puissance de leur future base ;
- à partir de sept 2010 : pérenniser la démarche au sein du centre de pilotage et de conduite du soutien (CPCS), des échelons intermédiaires (EI) et des BdD.

Quels sujets traite-t-elle ?

La Task force est constituée d'une équipe de pilotage et de 15 groupes de travail qui associent l'ensemble des armées, services et directions du ministère.

En parfaite cohérence avec les réorganisations engagées par chaque grande chaîne fonctionnelle, les groupes de travail élaborent les processus de fonctionnement, les organisations, les contrats de service et les indicateurs de performance du soutien pour les bases de défense.

Ils examinent, en liaison étroite avec la DGSIC et la DIRISI la dématérialisation des processus visant à améliorer la qualité du service rendu aux formations soutenues et à alléger les charges des BdD.

Les 15 groupes de travail de la task force :

- Ressources humaines ;
- Action sociale - environnement garnison ;
- Finances - achats ;
- Restauration - habillement - loisirs ;
- Logement ;
- Courrier - documentation - archives - musées ;
- Juridique ;
- Hygiène, sécurité et conditions de travail ;
- Sécurité ;
- Infrastructure ;
- Transport ;
- Logistique ;
- Distribution carburant ;
- Systèmes d'information et de commandement ;
- Pilotage – contrats de service



MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BbD 2011

Que peut-on en attendre ?

Le modèle produit mettra en œuvre des processus, des organisations et des outils pour la période 2010 – 2011. Des directives claires seront données aux BbD d'ici la fin de l'année.

Les organisations et les procédures mises en place seront optimisées et adaptées aux particularités de chaque BbD. Ces travaux seront réalisés directement sur les bases de défense, avec le personnel en charge du soutien.

Une première version du système d'information des bases de défense (SI BbD) sera déployée sur les 18 BbD pilotes d'ici le 1^{er} janvier 2011 et sur la totalité des BbD d'ici la fin 2011. Le personnel des BbD disposera alors d'un système d'information BbD (SI BbD) constitué d'un socle technique apportant des outils de travail partagés et des systèmes d'information « métiers », accessibles à partir d'un portail fédérateur qui constituera le nouvel environnement Intradef de tout le personnel.

L'essentiel

La base de défense est le lieu où sont mis en œuvre l'ensemble des soutiens communs et spécialisés. C'est aussi l'espace au sein duquel se réalisent de nombreuses réorganisations. Dans ce contexte, la Task force BbD définit une organisation et un modèle de fonctionnement optimisés permettant de simplifier la tâche du personnel de soutien tout en améliorant la qualité du service global rendu aux formations soutenues.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

III / CALENDRIER ET MODALITES DE DEPLOIEMENT DES BdD



CALENDRIER ET MODALITES DE DEPLOIEMENT DES BASES DE DEFENSE

Initialement prévu pour s'achever en 2014, le déploiement de toutes les bases de défense a pu être accéléré grâce aux bons résultats de l'expérimentation conduite sur l'année 2009. Il sera effectif en 2011. Le calendrier s'articule en 3 phases :

▪ Phase 1 : 2009 L'expérimentation

L'expérimentation, initiée le 1^{er} janvier 2009, visait à tester le concept de base de défense sur un échantillon de 11 sites (10 en métropole et le site de Djibouti) aux caractéristiques différentes : de la plus petite à la plus grande (jusqu'à 18 000 personnes à Brest) ; avec des périmètres géographiques variés (concentration sur un site unique ou répartition sur de nombreux sites) ; très hétérogènes (mixité d'armées et d'organismes du ministère) ou, à l'inverse, « monocolores » (une seule armée) ; implantées en France ou à l'étranger.

▪ Phase 2 : 2010 Les bases pilotes

Le concept général de base de défense ayant été validé par le premier retour d'expérience (RETEX) de l'automne 2009, son expérimentation se poursuit en 2010 avec 18 bases pilotes. Cette phase a vocation à approfondir et à ajuster les procédures pratiques de fonctionnement des bases de défense en vue du déploiement final. Dans le même temps, la modernisation du ministère s'est accélérée avec la création du service du commissariat des armées (SCA) dès le 1^{er} janvier 2010.

Un deuxième RETEX, orienté sur l'aspect budgétaire, a été réalisé en mars 2010.

Le troisième RETEX, prévu en juin 2010, permettra d'arrêter le modèle définitif d'organisation des BdD de 2011.

▪ Phase 3 : 2011 Le déploiement

Le déploiement de la totalité des bases de défense (51 en métropole) sera effectif le 1^{er} janvier 2011. **Afin de faciliter leur montée en puissance, un échelon précurseur sera mis en place dès l'été 2010 pour chaque nouvelle BdD créée.** Ces dernières monteront en puissance progressivement au cours du 1^{er} semestre 2011 afin d'assurer la totalité de leurs responsabilités une fois la période de mutations estivales 2011 achevée.

L'essentiel

Le choix d'anticiper le déploiement des 51 BdD métropolitaines à 2011 a été pris suite au premier retour d'expérience (été 2009).

Cette mise en œuvre progressive et pragmatique vise à déployer des BdD pleinement opérationnelles en 2011.



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BbD 2011

IV/ FOIRE AUX QUESTIONS



FAQ DOSSIER COMMUNICATION BbD

Domaine	Question	Réponse
Achats	Je suis chef de service dans une formation opérationnelle et j'ai besoin de rechanges qui ne se trouvent pas dans le stock de l'unité destiné à l'entretien élémentaire d'un équipement militaire. Que fais-je?	Ma demande est transmise au GSBbD qui, selon la catégorie de la rechange, passe commande sur marché existant ou transmet à l'acheteur spécialisé (SIMMT, SIMMAD...).
Achats	Je suis responsable du bon état des locaux de ma formation et j'ai besoin de produits d'entretien. A qui dois-je m'adresser pour les obtenir?	Au GSBbD qui satisfera le besoin en prélevant sur les stocks ou en passant une commande sur un marché existant.
Achats	Les commerçants locaux profiteront-ils des achats faits pour le soutien de la base ou seront-ils exclus au profit des grands groupes nationaux vainqueurs d'appels d'offres centralisés?	Les marchés passés par la plate-forme achats finances (PFAF) conduisent, selon leur nature (fournitures ou services) et le besoin exprimé, à retenir des fournisseurs locaux ou nationaux. Les fournisseurs locaux bénéficieront des achats locaux réalisés sur carte achats.
Achats	Je pars en manœuvre et j'ai un besoin urgent d'une fourniture pour réaliser une phase de la manœuvre, comment puis-je me la procurer?	Quand, il est urgent, le besoin des unités peut être couvert par les cartes achats qui seront mises en place au niveau de la BbD, pour chaque formation.
Achats	Je suis chef de service dans une formation opérationnelle, comment puis-je être assuré que les besoins validés par mon commandant de formation sont satisfaits par la BbD et par les services métiers auprès desquels je les ai exprimés ?	L'expression de besoin de soutien commun transite par la BbD qui la satisfait en utilisant les stocks ou, si ce n'est pas le cas, retransmet la demande à la plate forme achats/finances (PFAF). L'engagement juridique donne lieu à une information systématique du GSBbD et/ou de la formation à travers l'émission du formulaire "constat de service fait".
Achats	Les procédures dérogatoires permettant d'effectuer des achats de petits matériels non en dotation perdureront-elles?	La carte achats, l'avance de trésorerie et les régies permettent de faire face à ce genre de demandes.
Administration	Qui me fournira une avance de solde quand la réglementation m'en ouvre le droit ?	Le centre interarmées de la solde fournit aux GSBbD sous trésorerie une avance de trésorerie "solde" qui pourra effectuer ce genre d'opération.
Administration	Je suis un personnel militaire affecté dans une unité opérationnelle soutenue par une BbD. Je constate que ma feuille de solde comporte des erreurs. Vers qui dois-je me retourner ? Qui suivra mon dossier ?	Vous devez vous adresser à la cellule RH de l'unité dont vous relevez qui transmettra au service RH du GSBbD.
Administration	Je suis un personnel militaire affecté dans une antenne de GSBbD, le commandant de la base sera-t-il mon notateur ?	Selon le cas (grade et fonction), le commandant de base ou le commandant du GSBbD sera votre notateur.



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BbD 2011

Concepts généraux	Moins de BbD (51 au lieu de 90), cela signifie-t-il plus de déflations d'effectifs ?	La diminution du nombre de BbD n'entraîne aucune fermeture de site supplémentaire. Les décisions de fermeture annoncées par le ministre ne sont pas remises en cause. Il n'y aura donc pas plus de déflation d'effectifs.
Concepts généraux	Moins de BbD (51 au lieu de 90), cela signifie-t-il plus de déménagements pour les personnels restructurés ?	La diminution du nombre de BbD par rapport aux projections initiales n'entraîne aucune fermeture de site supplémentaire. Les fermetures annoncées par le ministre le 24 juillet 2008 ne sont pas remises en cause. Il n'y aura donc pas plus de déménagements de personnels restructurés.
Concepts généraux	Des BbD plus grandes, cela nécessitera-t-il plus de déplacements routiers pour les actes du quotidien ?	Des antennes du GSBbD continueront à assurer localement le soutien de proximité (par exemple la restauration). Par ailleurs, la dématérialisation des actes administratifs entraînera à terme une réduction significative des déplacements. Dans une phase transitoire, il est possible que certains actes nécessitent des déplacements.
Condition du personnel	Qui prendra en charge ma demande de pension militaire d'invalidité ou d'aggravation ? Les centres de réforme seront-ils maintenus ?	Le militaire dépose le formulaire de demande de pension d'invalidité, rempli et accompagné des pièces justificatives, auprès de son unité ou de son organisme d'emploi qui le transmet au GSBbD. Celui-ci est chargé de vérifier et de constituer le dossier de pension puis de le transmettre pour instruction administrative et médico-légale à la sous-direction des pensions de la DRH/MD.
Condition du personnel	Je ne suis pas satisfait des prestations alimentaires qui me sont proposées. Comment le faire savoir et obtenir une amélioration des choses ?	Comme avant, les consommateurs pourront exprimer leur avis par écrit. Les restaurants prendront en compte l'opinion de toutes les catégories d'usagers. Le taux de satisfaction des consommateurs sera mesuré pour tous les restaurants et fera l'objet d'un rapport national.
Condition du personnel	Je suis militaire dans une formation opérationnelle dans laquelle je bénéficie de primes liées aux conditions de service (embarquement, parachutiste). Je suis muté au GSBbD, vais-je conserver mes primes ?	Chaque indemnité compense une sujétion : si celle-ci perdure au sein du GSBbD, l'indemnité est conservée.
Condition du personnel	Je suis civil de la défense, affecté dans un service d'administration centrale délocalisé en province dans lequel je bénéficie du régime d'administration centrale. Je suis muté au GSBbD, est-ce que je vais conserver mon régime d'administration centrale ?	Le GSBbD est un service déconcentré qui ne relève pas de l'administration centrale. Une affectation au sein d'un GSBbD ne permet pas de conserver le régime d'administration centrale. Des éléments de rémunération peuvent être conservés, à titre personnel et dérogatoire, dans le cas où l'agent serait issu d'un établissement réorganisé ou restructuré inscrit sur la directive ministérielle restructurations.
Condition du personnel	Je suis affecté au GSBbD qui assure le soutien des formations opérationnelles, ai-je plus de risques de voir mon emploi supprimé que si j'étais resté en formation opérationnelle ?	La création des référentiels en organisation des GSBbD prend en compte les déflations programmées. Sous réserve d'une évolution nouvelle, il n'est pas question d'affecter du personnel sur des postes ayant vocation à disparaître.
Condition du personnel	Je suis militaire affecté au CMA (ou antenne), vais-je conserver mes primes ?	Oui, si mon emploi le justifie et que je remplis les conditions techniques et réglementaires.



Conditions de travail	Je suis militaire, affecté dans un GSBdD. Ai-je des risques d'être transféré d'une antenne du GSBdD à l'autre alors que les antennes peuvent être séparées par des dizaines de kilomètres ?	Le transfert d'une antenne à une autre au sein d'un même GSBdD ne peut être réalisé que par le biais d'un ordre de mutation décidé par la direction des ressources humaine ou du personnel dont relève l'individu. Ce type de mouvement ne relève pas de la responsabilité unique du chef du GSBdD.
Conditions de travail	Y aura-t-il un rapport sur le moral rédigé par le chef du GSBdD ? Même si ce dernier est personnel civil de la défense ?	Il est envisagé actuellement la rédaction par chaque BdD d'un rapport sur le moral (personnel civil et militaire) adressé au CPCS pour élaboration d'un rapport sur le moral de la chaîne OIAS.
Conditions de travail	Comment sera organisée la sécurité au travail (SST) ?	Le respect de la réglementation en vigueur se traduit par l'existence d'un poste de chargé de prévention par formation relevant de la BdD et la désignation d'un chargé de prévention pour le GSBdD.
Conditions de vie	Je suis adjoint administratif : aurais-je toujours la subvention ASA pour les repas ?	Oui (en fonction du niveau de rémunération).
Conditions de vie	Avec l'externalisation de la Poste interarmées, pourrais-je encore recevoir et envoyer du courrier dans les mêmes conditions de service et de coût qu'aujourd'hui ?	Le choix du prestataire de service qui pourrait remplacer la Poste à l'horizon 2011 est subordonné au respect des conditions actuelles de qualité de service et de coût.
Externalisation	Qui veillera dans ma formation à la réalisation du contrat d'entretien externalisé conformément aux clauses convenues ?	Pour l'entretien de l'infrastructure, c'est l'USID (unité de soutien d'infrastructure de la défense) qui contrôle la bonne exécution du contrat.
Externalisation	Je suis militaire mis à la disposition d'une entreprise bénéficiaire d'un contrat d'externalisation, puis-je me porter volontaire pour une OPEX ?	A l'exception du cas où cette possibilité serait prévue dans le contrat, il n'est pas prévu que le militaire mis à la disposition d'une entreprise bénéficiaire d'un contrat d'externalisation puisse participer à une OPEX
Externalisation	Je suis militaire mis à la disposition d'une entreprise bénéficiaire d'un contrat d'externalisation, suis-je encore noté ? Par qui ?	Le militaire mis à la disposition d'une entreprise bénéficiaire d'un contrat d'externalisation est en position d'activité. A ce titre, il est noté comme tout militaire en activité. Le dispositif est identique à celui existant actuellement pour le personnel détaché. L'organisme d'accueil produira un rapport sur la manière de servir, sur le modèle de la pratique en vigueur en matière d'affectation temporaire, rapport qui sera transmis au gestionnaire militaire en vue de l'établissement de la notation formelle.
Externalisation	Je suis militaire mis à la disposition d'une entreprise bénéficiaire d'un contrat d'externalisation, suis-je encore bénéficiaire de la carte de circulation SNCF ?	Le militaire mis à la disposition est en position d'activité. A ce titre, il bénéficie toujours de sa carte de circulation SNCF.
Habillement	Je suis militaire et je change de grade, comment être prêt dans la tenue réglementaire pour me présenter à mon supérieur ?	Selon la taille et la nature de la BdD, j'irai chercher ma nouvelle tenue mise à la taille dans un magasin spécialisé ou je la recevrai à un point de contact qui assurera aussi sa mise à la taille aux frais de l'administration.



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BbD 2011

Mobilité	Avec le nouveau service de reconversion, puis-je toujours préparer mon départ dans les mêmes conditions de facilité et de discrétion ?	Les conseillers en emploi de l'Antenne Défense Mobilité de votre BbD vous proposent un accompagnement de proximité pour définir et mettre en œuvre votre projet professionnel. Les chargés de relations entreprises de ces antennes vous accueillent quelque soit votre organisme d'affectation et votre région de repli. Votre démarche est confidentielle. Le réseau des pôles et antennes Défense Mobilité vous accompagne tout au long de votre parcours de reconversion. Défense Mobilité vous assure ainsi un soutien personnalisé et individualisé dans votre base de défense et dans votre future région d'installation.
Mobilité	Je suis un engagé dont le contrat arrive prochainement à son terme, à qui dois-je m'adresser pour ma reconversion?	Vous devez vous adresser à votre Antenne Défense Mobilité. Il y en a une dans chaque BbD. Nous vous recommandons de prendre contact au plus tôt avec un conseiller en emploi de votre Antenne Défense Mobilité. L'anticipation (si possible 12 à 18 mois avant votre départ) est une clé du succès de votre reconversion. Il vous sera proposé des aides pour concevoir et réaliser votre projet professionnel. Les chargés de relations entreprises vous proposeront aussi des offres d'emploi ou vous mettront en contact avec des entreprises de votre région de repli. Pour tout renseignement consulter le site www.defense-reconversion.fr
Opérationnel	Je suis militaire affecté au GSBbD. Ai-je les mêmes probabilités de participer à une OPEX que si j'étais affecté à une formation opérationnelle ? En cas de départ, qui est responsable de ma préparation opérationnelle ?	Un contrat opérationnel revu annuellement entre chaque GSBbD et les formations soutenues fixe les postes en opération devant être honorés par le GSBbD. La préparation opérationnelle est du ressort de l'unité projetée.
Opérationnel	Quand une unité part en OPEX, un personnel peut être momentanément indisponible (inaptitude médicale, problème personnel grave...). Pourra-t-on simplement effectuer la permutation avec un militaire de la BbD?	Oui, si l'intéressé détient les qualifications requises pour tenir ce poste en OPEX et qu'il peut suivre la préparation opérationnelle de l'unité projetée.
Opérationnel	Je suis militaire affecté au CMA. Ai-je les mêmes probabilités de participer à une OPEX ou à une MCD que si j'étais affecté dans une formation opérationnelle ? En cas de départ, qui est responsable de ma préparation opérationnelle ?	Oui, dans les mêmes probabilités qu'auparavant, le soutien médical projeté étant le même.
Restauration	Je suis marin embarqué sur un bâtiment, qu'est ce qui change dans mon régime d'alimentation quand je suis en mer et quand je suis à quai ?	Le régime de contribution de l'Etat à l'alimentation est inchangé par rapport à aujourd'hui. Ce qui changera ce sont les acteurs chargés d'assurer le service de la prestation. A bord, la Marine reste responsable des moyens et de l'organisation du service ; à terre, les fonctions de réalisation et d'exécution de la prestation relèveront désormais de la BbD.
Restauration	Je suis officier de la marine à terre et je suis nourri par un restaurant de BbD. Vais-je être nourri gratuitement le midi ?	Le régime de contribution de l'Etat à l'alimentation est inchangé par rapport à aujourd'hui. Hors base aéronavale, ou obligation de service, les repas pris restent à votre charge.



Restauration	Est-ce qu'en fonction des contraintes de services qui me sont imposées, par exemple, un entraînement physique intense, j'aurais une alimentation différenciée ?	Oui, comme aujourd'hui, la politique alimentaire sera adaptée aux conditions d'emploi et d'entraînement. Sa définition relèvera de la responsabilité du COMIAS et son exécution réalisée par la base de défense qui disposera des ressources financières adaptées.
Restauration	Est ce qu'en fonction de mon grade ou de ma fonction, mes droits à l'alimentation et les conditions dans lesquelles je prends mes repas seront différents ?	Les modalités de la contribution de l'Etat à l'alimentation ne changent pas et sont définies par armée. Les règles de fonctionnement de chaque organisme seront désormais fixées par le commandant du GSBdD et non plus par le commandant de formation.
RH	Je suis un personnel militaire affecté dans une unité opérationnelle, ma situation familiale change, à qui vais-je signaler le changement et qui va apprécier les éventuelles ouvertures de droits financiers ?	La cellule RH de l'unité dont vous relevez transmettra les changements de situation individuelle au Service RH du GSBdD qui déterminera les éventuelles ouvertures de droits financiers.
RH	Je suis adjoint administratif : de quelle CAP locale dépendrai-je? Quelle en sera la composition? Conserverai-je mon rang de classement après la création des BbD ?	Le périmètre des CAP locales est aligné sur celui des CMG. Les adjoints administratifs dépendent de la CAP locale dont relève l'établissement dans lequel ils sont affectés. Par exemple : vous êtes affecté à la BbD de Nancy qui relève du périmètre du CMG de Metz, vous dépendez de la CAP locale de Metz. Les CAP locales sont des commissions paritaires composées de membres de l'administration et de représentants du personnel. Elles sont présidées par les directeurs de CMG. Les compétences et le fonctionnement des CAP locales sont inchangés. L'agent conserve le bénéfice des appréciations portées précédemment.
RH	Je suis ouvrier d'Etat : de quelle commission d'avancement dépendrai-je ? Comment seront désignés les représentants du personnel ? Mon précédent classement sera-t-il remis en cause ?	Le dispositif actuel est reconduit et sera adapté à compter de 2011 pour tenir compte de la nouvelle cartographie des BbD. Les commissions d'avancement des ouvriers de l'Etat sont organisées et présidées par le Com GSBdD. Les CAO de regroupement sont mises en place auprès des BbD au fur et à mesure de leur création. Les représentants du personnel sont élus dans le périmètre de la BbD. Les mandats des CAO sont prorogés jusqu'à fin 2010. Les CMG organiseront les élections en 2011. L'agent conserve le bénéfice des appréciations portées précédemment.
RH	Je suis un personnel militaire affecté dans un GSBdD. Sera-t-il possible de rejoindre une unité opérationnelle à l'issue de cette affectation ?	L'affectation dans un GSBdD ou au sein de l'OIAS ne préjuge en rien de l'affectation suivante. Si vos compétences sont requises dans une unité opérationnelle, vous pourrez rejoindre celle-ci à l'issue de cette affectation.
RH	Je suis un personnel civil affecté à l'USID : qui détient mon dossier "personnel" ? Qui me signera mes ordres de mission pour mes déplacements professionnels ?	Le dossier personnel est détenu par le CMG auquel est rattachée l'USID (rattachement géographique). C'est le chef de l'USID qui signe les ordres de mission.
RH	Je suis affecté au GSBdD mais au sein d'un restaurant qui se trouve dans une formation, qui me note ?	Toutes les formations RHL relèveront du GSBdD quel que soit leur positionnement géographique. Dès lors, leur personnel sera noté par le chef du GSBdD.



MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011

RH	Y aura-t-il des parcours professionnels permettant de revenir dans les armées quand on aura servi dans la chaîne OIAS quelques années ?	L'alternance de postes entre la chaîne OIAS et les armées restera possible en fonction des compétences détenues et du besoin des organismes.
RH	Un personnel militaire fera-t-il carrière dans la chaîne OIAS?	L'affectation dans un GSBdD ou au sein de l'OIAS ne préjuge en rien de l'affectation suivante. En fonction des compétences, il sera possible d'y faire carrière.
RH	Comment pourrais-je rencontrer une assistante sociale si j'ai, par exemple, un problème familial ?	Chaque BdD comportera un échelon social de proximité avec plusieurs assistantes sociales et un cadre social. Si les unités regroupées sont distantes les unes des autres, les ASS seront affectées sur chaque site. Par ailleurs les unités opérationnelles disposent d'assistantes sociales directement attachées à l'unité.
Santé	Je suis un personnel militaire affecté dans une unité opérationnelle. Je souhaite un rendez-vous avec un médecin. Puis-je contacter directement le CMA dont je dépends ? Y aura-t-il une antenne du CMA dans mon régiment ? Qui assure le transport, le cas échéant, pour me rendre au CMA ?	Il est prévu d'instaurer un CMA au sein de l'unité opérationnelle la plus importante en nombre et de conserver des antennes médicales (ex-SMU) dans les unités opérationnelles pour assurer un soutien médical au plus près et pour permettre une préparation opérationnelle adaptée à cette unité. Les prises de rendez-vous ne diffèrent donc pas des errements antérieurs et les rendez-vous pourront être pris au sein du CMA ou de l'antenne médicale qui détient le livret médical de l'intéressé. Pour ce qui est du transport, le SSA ne prend en charge que les transports d'urgence ou nécessitant un accompagnement para ou périmédical. A l'identique de ce qui se fait en milieu civil, les transports ne justifiant pas une prise en charge médicale sont de la responsabilité des intéressés d'une part, ou de l'employeur d'autre part (en cas de VSA par ex).
Santé	Je suis chef "opérations" dans une unité des forces, je dois organiser une activité nécessitant un soutien médical. A qui dois-je m'adresser pour déterminer les modalités et les moyens pour réaliser ce soutien?	Le SSA est réglementairement opérateur unique en matière de santé. Dans ce cadre, il lui appartient de définir les modalités et les moyens à mettre en place pour répondre aux besoins des demandeurs. La demande doit donc être adressée au médecin-chef du CMA (et non de l'antenne s'il en existe une) afin qu'il détermine la meilleure solution pour satisfaire le besoin tout en continuant à assurer toutes les autres missions du CMA. C'est le principe de juste suffisance et de mutualisation des moyens.
Santé	Je suis chef "opérations" dans une unité des forces, je dois armer un TUEM de projection (MCD ou OPEX) comportant des éléments santé. A qui dois-je m'adresser pour disposer des personnels idoines ?	Ceci est du ressort du médecin-chef du CMA qui doit satisfaire cette demande à partir de ses moyens. Toutefois, ses moyens peuvent être limités. Dans ce cas, il se retourne vers la direction régionale du service de santé des armées compétente pour compléter les postes vacants. En tout dernier ressort, la direction centrale du service de santé assumera cette tâche.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE LA DÉFENSE

MODERNISATION DE LA DÉFENSE



ACCOMPAGNEMENT COMMUNICATION INTERNE DE LA CARTE DES BdD 2011